



VILLE de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 2026-08

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU C.C.A.S

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18h30

Le Conseil d'Administration du CCAS de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 23 avril 2026

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 20  
Présents : 17  
Votants : 19  
Nombre de voix pour : 19  
Nombre de voix contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Ghesline PRAS, Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Ambre GUITTRE, Laurence GUILLEMIN, Marie-Claire ALBERTO, Anne-Marie SPALANZANI, Roger BOIS, Alexis ISAAC, Françoise BOIS, Anna DUMEE, Chantal DESCHARRIERES, Joëlle THENOZ, Fabienne DAL SOGLIO, Chantal RICCO, Catherine BLANC, Martine KLEIN

OBJET :

**Lancement de l'analyse  
des besoins sociaux du  
CCAS**

**Excusés** : Dominique BONNET, Alexis ISAAC, Catherine BLANC, Chantal RICCO

**Pouvoirs** : Dominique BONNET (donne pouvoir à Gilles FARRUGIA), Catherine BLANC (donne pouvoir à Anna DUMEE), Chantal RICCO (donne pouvoir à Martine KLEIN)

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale GODDON, Directrice du CCAS

Certifie exécutoire

Reçu en Préfecture ou  
le :

Publié ou notifié  
le :

Certifie exécutoire

Considérant,

- L'ABS est une obligation qui incombe aux CCAS depuis 1995 (décret 95-262 du 6 mai 1995). Dès les origines, une fonction essentielle lui a été allouée, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue. Ce sont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) qui ont été chargés de sa réalisation, l'analyse devant porter sur l'ensemble de la population.

Le décret 2016-824 du 21 juin 2016 est venu apporter des modifications à l'exercice de l'ABS, en supprimant l'annualité de la démarche. L'ABS consiste désormais en un diagnostic sociodémographique à réaliser en début de mandat municipal en lien avec les partenaires présents sur le territoire et à assortir de possibles analyses thématiques les années suivantes.

La réalisation de l'ABS peut être contrôlée par les chambres régionales des comptes.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article 1** : de prendre acte du lancement de l'analyse de besoins sociaux de la commune de Montbonnot Saint-Martin.

**Article 2** : La réalisation de de l'ABS sera réalisée par une étudiante stagiaire en Master de sociologie pour une durée de 3 mois, sous la responsabilité de la directrice du CCAS.

La Secrétaire,  
Pascale GODDON



Fait à Montbonnot-St-Martin  
les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Jean-François CLAPPAZ

